

Pour chaque "période de collecte" il convient de faire une déclaration du 1^{er} jour au dernier jour de la période. Pour les périodes pour lesquelles il n'y a pas de séjour touristique, le "nombre de nuits en séjour touristique" sera de "0". Pour les périodes en "séjour touristique" gérées par une agence ou plateforme intermédiaire de paiement de type Airbnb, il convient de compléter les 3 premières colonnes et de préciser le nom de cet intermédiaire dans la 4^{ème} colonne sur la ligne de la période concernée.

Adresse complète (Voie, Code Postal, Ville) :

Capacité : personnes ☐ Autre :

Art. D2333-50 al. 2 du CGT : le nombre de personnes ayant logé dans l'établissement, le nombre de jours passés, le montant de la taxe perçue ainsi que, le cas échéant, les motifs d'exonération de cette taxe sont inscrits sur un état à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées.